



Liquidation du patrimoine avant prononcé du divorce

Par **ZEN25**, le **30/01/2013** à **15:54**

Bonjour,
mariée sous le regime de la séparation des biens puis je en attendant l'ONC procéder à la liquidation du bien commun, d'autant que mon époux souhaite que je conserve la maison et renonce à la soulte?
Dois avoir un expert immobilier pour ce faire compte tenu qu'il me la laisse? **merci**